



Paris le 19 juillet 2018

Communiqué de presse

Suite de l'affaire Lactalis : des préconisations à revoir !!!

Les préconisations issues du rapport de la commission parlementaire sur l'affaire Lactalis font la une des médias. Parmi celles-ci, la création d'une autorité unique en charge de la sécurité alimentaire, la mise en place d'un site (également unique) pour les alertes et la création de lanceurs d'alerte de produits suspects.

Pour Solidaires CCRF & SCL, si certaines des préconisations pourraient être vu de manière positive, il n'en va pas de même de certaines qui sont des solutions faciles en matière de communication mais qui vont à contresens de ce qu'il faudrait faire.

Ainsi, la création d'une autorité unique en charge de la sécurité alimentaire sous autorité du ministère de l'agriculture est une totale aberration. Mettre une telle structure sous le contrôle d'un ministère qui lui-même est chargé du développement des entreprises agro-alimentaire est un non-sens total. De plus, une structure unique risquerait de faire perdre les avantages d'un partage des compétences comme cela se fait aujourd'hui, c'est-à-dire la mise en commun des différentes compétences et des savoir-faire de tous les acteurs en charge des contrôles. La pluralité des approches serait perdue dans le cadre d'une autorité unique.

Vouloir résoudre de manière générale, par ces mesures, l'attitude d'une entreprise qui a pris des risques inconsidéré en matière de santé, sans prendre en compte tous les problèmes que poseraient cette nouvelle organisation des services de l'Etat, est une course en avant vers d'autres difficultés. Solidaires CCRF & SCL dénonce également les annonces faites par certains parlementaires dont l'assiduité au cours des audiences était à géométrie variable et qui se posent maintenant en experts du dossier.

Dans le cas de l'affaire LACTALIS, le fait que le produit lui-même est contaminé est une certitude. Mais que se passerait-il si la source de la contamination venait, par exemple, d'un emballage industriel et non de l'aliment en lui-même ? Quels seraient alors les pouvoirs (et l'utilité) de l'autorité unique ? Et comment appréhenderait-elle la différence dans ce type d'affaire entre la négligence en matière de santé et une volonté de triche économique ?

Vouloir faire une généralité d'un cas particulier est fréquent, surtout quand ceci permet de légitimer des choix politiques déjà pris mais dont les conséquences ne sont pas assumées par le pouvoir.

Solidaires CCRF & SCL refuse de céder à la facilité et aux raccourcis démagogiques. Souvent indissociables de l'analyse de la loyauté des pratiques commerciales, la santé et la sécurité en matière de consommation sont pour nous des priorités absolues. Il est hors de question de les brader pour un simple effet d'annonce !

Contact : Emmanuel Paillusson 06.66.28.91.92 - 01.43.56.13.30

SOLIDAIRES Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Service Commun des Laboratoires
93 bis, rue de Montreuil 75011 Paris - Tél. 01 43 56 13 30
SOLIDAIRES@dgccrf.finances.gouv.fr - Site Internet : www.solidaires-ccrf-scl.org